

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL DU 27 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 20/03/2023

Etaient présents: Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, DEPONT Marie-Claude, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés: Carl HOLGADO-ROTAMERO (pouvoir à Céline COUÏC), Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT

2023-19 - VENTE DE LA PARCELLE YH 362.

Vu l'article L. 2241-1 du CGCT,

Vu l'avis des domaines,

M. le maire rappelle au conseil municipal que Mme RION-VINCENT Anne s'est manifestée auprès de la mairie pour se porter acquéreur de la parcelle YH 362 (321 m²) située à proximité de leur résidence.

M. le maire propose au conseil municipal la vente de la parcelle cadastrée YH 362 d'une surface totale de 321 m² à Mme RION-VINCENT au tarif de 120€.

Les frais liés à la vente (rédaction des actes, publicité foncière, frais de bornage) seront à la charge de l'acquéreur.

AR Prefecture

086-218602720-20230327-2023_19-DE Reçu le 28/03/2023 Publié le 28/03/2023 Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le maire à céder la parcelle YH 362 (321 m² au total),
- AUTORISE le maire ainsi que son adjoint Monsieur André GUIGNARD à signer l'ensemble des documents afférents à la vente.

Votants	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Thuré Fait à Thuré le 2 8 MARS 2023

> Le Maire Dominique CHAINE

AR Prefecture